

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 16 décembre 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 16 décembre 2025 à 11 h 30, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Micheline Anctil	Forestville
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Sylvain Dugas	Longue-Rive
M ^{me}	Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M ^{me}	Nadine Gagné	Forestville
M.	Luc Gilbert	Les Bergeronnes

Sont absents :

M.	Claude Brassard	Tadoussac
M ^{me}	Claire Savard	Colombier

Assistant également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M ^{me}	Stéphanie Girard	Adjointe de direction
M ^{me}	Élise Guignard, MBA, CPA	Directrice générale et greffièrre-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion des matières résiduelles :
 - 3.1. Octroi du contrat 2025-17 - Aménagement d'une plateforme de compostage;
4. Affaires nouvelles :
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dument signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2025-12-340

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification et ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

RÉSOLUTION 2025-12-341

Octroi du contrat 2025-17 pour l'aménagement d'une plateforme de compostage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé à Artelia Canada inc. (FNX-INNOV INC.) le contrat 2024-06 pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'une plateforme de compostage sur le site de l'écocentre des Bergeronnes (résolution 2024-09-299);

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a procédé à l'appel d'offres public pour l'aménagement de la plateforme de compostage et que six entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit, soit :

ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMIS <u>SANS LES TAXES</u>	MONTANT TOTAL SOUMIS <u>AVEC LES TAXES</u>
9014-2050 Québec inc. (Construction Éclair) 13, rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7	2 598 813,74 \$	2 987 986,10 \$
Location-Excavation R.S.M.F. inc. 628, route 138, Ragueneau (Québec) G0H 1S0	2 606 952,65 \$	2 997 343,81 \$
Les entreprises de construction Gigari inc. 766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6	2 694 132,00 \$	3 097 578,00 \$
SAHO construction inc. 184, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0	3 264 415,00 \$	3 753 261,15 \$
3887952 Canada inc. (Équipements Nordiques) 440, rue Holliday, Sept-Îles (Québec) G4R 4X6	3 497 931,72 \$	4 021 747,00 \$
TC3 Construction inc. 1934, rue Decoste, Sept-Îles (Québec) G4R 4X6	3 662 736,95 \$	4 211 231,81 \$

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale de la MRC et Artelia Canada inc. ont procédé à l'analyse des soumissions et qu'elles recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9014-2050 Québec inc. (Construction Éclair);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accorde à 9014-2050 Québec inc. (Construction Éclair) le contrat 2025-17 pour l'aménagement d'une plateforme de compostage au montant de 2 987 986,10 \$ (incluant les taxes), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission datée du 10 décembre 2025, la présente résolution ainsi que l'avis d'adjudication constituent le contrat;

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, ainsi que la directrice générale, Madame Élise Guignard, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE le financement de ce contrat soit assuré par la subvention octroyée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, conformément au décret n° 291-2023 du 15 mars 2023, ainsi que par un règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement.

RÉSOLUTION 2025-12-342

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 11 h 36.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière